

Séance du 16 décembre 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Boé à M. Lozano, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Darmendrail à M. Saussié, M. Lacassagne à Mme Bisauta, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Aguerre, Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

ABSENTS : MM. Causse, Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **RESSOURCES HUMAINES** – Mission développement durable – Attribution d'une gratification de stage à Monsieur MAHADILOKRAT.

Monsieur Itthikorn MAHADILOKRAT prépare actuellement un Diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA) en architecture et patrimoine dispensée par l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville. Il souhaite effectuer un stage au sein de la Mission développement durable pour une durée de 3 mois, du 1^{er} février au 30 avril 2011.

Il lui a été proposé de travailler, durant ce stage, sur le projet LINKS, porté par la Ville de Bayonne dans le cadre du programme URBACT II.

Il aura pour mission de constituer une base de données de matériaux de restauration « éco-compatibles » afin de faciliter la mission des agents de la direction de l'Urbanisme en charge de la Boutique du patrimoine et de l'habitat. En effet, un public élargi (architectes, artisans, propriétaires) est accueilli quotidiennement dans cette dernière et la demande de conseils techniques s'oriente de plus en plus vers les questions d'éco-restauration (amélioration du confort thermique des logements, réduction de l'impact environnemental des restaurations, prise en considération des effets sur la santé des artisans et des occupants...)... La nécessité de mettre en place une « matériauthèque » (espace dédié à la Boutique du patrimoine) matérielle et/ou virtuelle est aujourd'hui avérée.

Cette base de données sera conçue de manière à être consultable sous la forme d'un outil d'aide à la décision (caractéristiques techniques, performances thermiques et acoustiques, bases tarifaires, conditions de mise en œuvre, provenance des matériaux et données environnementales). Elle servira également d'outil d'analyse au groupe de travail initié dans le cadre du projet LINKS sur le thème de l'économie verte dont le sujet d'étude est le suivant : « l'éco-restauration, une opportunité pour l'économie locale ? »

Dans ce contexte et conformément au décret n° 2009-885 fixant une gratification minimale des stages d'une durée supérieure à deux mois consécutifs, il est demandé au conseil municipal d'accorder à ce stagiaire une gratification d'un montant mensuel conforme au texte en vigueur (12,50 % du plafond horaire de la sécurité sociale), soit 417,09 € à ce jour.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.